

# Arrêté ministériel n° 2018-321 du 16 avril 2018 portant abrogation de l'arrêté ministériel n° 2012-498 du 9 août 2012 fixant les normes de classement des restaurants

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	16 avril 2018
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 20 avril 2018</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Consommation - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2018/04-16-2018-321@2018.04.21>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance-loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant et codifiant la législation sur les prix, modifiée ;  
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.016 du 25 juin 1959 portant création d'une Commission de l'Hôtellerie ;  
Vu l'arrêté ministériel n° 2012-498 du 9 août 2012 fixant les normes de classement des restaurants ;

**Article 1er**

L'arrêté ministériel n° 2012-498 du 9 août 2012 fixant les normes de classement des restaurants est abrogé.

**Article 2**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 20 avril 2018

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2018/Journal-8378>